

# Première position

de FNE Nouvelle Aquitaine concernant  
l'élaboration du Plan Régional de Prévention  
et de Gestion des Déchets (PRPGD)

## En préambule

Le système de production, de distribution et de consommation actuel entraîne :

- une surexploitation des matières premières,
- un gaspillage des ressources,
- des pollutions de l'environnement,
- des nuisances et des conséquences avérées sur la santé des populations (en particulier dès la petite enfance, par l'utilisation de produits toxiques, de perturbateurs endocriniens...)
- des pertes économiques importantes dues au manque de prévention, de recyclage, de proximité dans la gestion des déchets et aux dysfonctionnements dans les installations de traitement existantes.

La loi NOTRe a confié à la Région « la responsabilité de l'élaboration du PRPGD, du suivi des indicateurs choisis, de la mise en place d'une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du PRPGD » (extrait de la délibération du CR du 13 fév. 2017). Avec ces nouvelles compétences, la Région a un rôle à jouer pour soutenir et accompagner l'émergence de politiques ambitieuses sur les territoires; ce faisant, elle pourra également répondre aux autres missions dont elle a la charge (emploi, développement économique, lutte contre le réchauffement climatique...)

Ce Plan ne doit pas être, pour FNE Nouvelle-Aquitaine, la simple addition des 12 plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, des 12 plans de prévention et de gestion des déchets du BTP et des 3 plans régionaux de prévention et de gestions des déchets dangereux. Il y a donc un important travail d'appropriation des enjeux régionaux, d'interconnaissance des situations de chaque territoire, de réflexions collectives, avant d'élaborer ce document structurant ayant une portée juridique (il sera opposable aux décisions prises par les personnes morales de droit public...). La définition des modalités d'association des acteurs de l'ensemble de la Région à son élaboration, puis à son suivi et sa mise en œuvre, est donc essentielle.

Depuis plus de vingt ans, les associations que FNE Nouvelle-Aquitaine représente, assurent des missions d'alerte, de veille et d'actions juridiques. Elles militent et mènent des actions dans les territoires, aux côtés des collectivités, de l'État voire d'acteurs économiques locaux, pour que la prévention des déchets devienne une réalité concrète pour la préservation de l'environnement et de la santé humaine. Elles contribuent également à changer de modèle de développement afin de concilier équilibres naturels et activités humaines. Fort de notre expérience, principalement axée sur les déchets ménagers et assimilés, notre réseau tient à faire part de son point de vue sur la méthodologie d'élaboration du plan retenue et à exprimer une première position.

## Concernant l'élaboration du Plan

Nos associations participent, depuis les années quatre vingt dix, à l'élaboration et au suivi des différents Plans départementaux de gestion et de prévention des déchets, aux plans régionaux concernant les déchets dangereux ainsi qu'aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés...

Les premières réunions de concertation à Brive, Niort et Mont de Marsan ont montré **le besoin et la nécessité de prendre le temps de créer une culture commune de la prévention des déchets entre tous les participants à l'élaboration du Plan**. En effet, compte tenu de la grande hétérogénéité de notre nouveau territoire, de l'échelle départementale des travaux antérieurs, il est important de permettre des moments d'échanges sur les expériences en cours, voir ce qui existe, ce

qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ou ne fonctionnera pas... Il est par ailleurs important de continuer à décentraliser les réunions physiques dans au moins 3 lieux.

D'autre part, pour que le Plan Régional ait une efficacité sur le terrain il nous paraît indispensable qu'il aboutisse à **une contractualisation entre tous les acteurs sur des objectifs débattus puis partagés, accompagnés d'engagements financiers précis et affichés** permettant à chaque acteur de connaître le soutien qu'il peut attendre de la Région.

FNE Nouvelle-Aquitaine se pose également un certain nombre de questions (qui feront l'objet d'une intervention ultérieure) sur la façon dont sera prise en compte l'Economie Circulaire au niveau du PRPGD notamment concernant :

- La formation : avoir une véritable politique quantifiable de développement
- Les actions sur la durabilité / l'écoconception / l'économie de fonctionnalité
- La consommation responsable et la commande publique éco responsable
- Le recyclage et le réemploi
- La biomasse : actions particulières sur la biomasse du fait que la Nouvelle Aquitaine est la première région de France pour la forêt, pour l'élevage bovin et caprin, pour la production de maïs et de tournesol...et donc une grande consommatrice d'eau par le secteur agricole et le tourisme (incidences sur le volume de bouteilles en plastique)

### Concernant sa finalité

## La Prévention des déchets au cœur du PRPGD : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Aucun traitement collectif de déchets n'évite des impacts sur l'environnement et sur la santé. Tous les modes de traitement ont un coût financier direct et indirect, pour les collectivités et pour la population. **La réduction maximale à la source est donc toujours la meilleure solution** même si elle ne permettra jamais d'éviter tout déchet. Il faut donc privilégier, avec les moyens financiers et humains à la clé, les actions qui permettent d'éviter, de retarder l'abandon d'un produit, de limiter sa nocivité.

Même si aujourd'hui la Prévention est entrée dans la réglementation, elle doit être **portée par une volonté politique forte** qui suppose l'implication de l'ensemble des générateurs de déchets tout au long de la chaîne économique.

En conséquence FNE Nouvelle-Aquitaine propose de :

- **Considérer la prévention comme une filière à part entière** avec des moyens humains et techniques et non comme un petit plus, accessoire au plan de gestion et de traitement. Dans les budgets des collectivités chargées des déchets la part affectée à la prévention doit être clairement affichée. Cette part est un investissement générateur d'économies à réinvestir dans cette prévention. Les objectifs et priorités inscrites dans le plan doivent être ambitieux et accompagnés de réels moyens. Une attention particulière doit être portée à la lutte contre le gaspillage alimentaire et dans la prévention aux déchets dangereux.

- **Créer les conditions favorables dans le PRPGD pour évaluer et généraliser la tarification incitative** et construire un plan d'actions permettant cette généralisation avec un échéancier volontariste. Pour cela FNE Nouvelle-Aquitaine propose de s'appuyer, en premier lieu, sur les collectivités l'ayant déjà mise en place (étudier les différents systèmes et les résultats obtenus) puis de le proposer à des collectivités volontaires/ou engagées dans des dispositifs (ex: territoires Zéro Gaspillage Zéro Déchets) en les soutenant fortement (incitations, soutien méthodologique, travail en réseau à favoriser...). Nous disposerons ainsi rapidement d'un retour d'expérience solide pour accompagner les territoires où les conditions de mise en œuvre sont plus complexes.

- **Inscrire dans le Plan de ne plus créer des unités de traitement spécifiques pour les déchets ménagers**, en particulier les incinérateurs (même rebaptisés Unités de Valorisation Energétiques) et les unités de Tri Mécano Biologiques. Il est nécessaire de mieux étudier les filières et d'éviter de créer et exploiter des installations au dimensionnement défini à partir de tonnages de déchets dont la réduction programmée manque totalement d'ambition.

- **Respecter les principes de proximité et de responsabilité** pour favoriser la prévention au plus près des habitants et des acteurs.

#### **Concernant les actions à mettre en œuvre :**

##### **Soutien à l'observatoire des déchets en Nouvelle aquitaine: AREC Nouvelle Aquitaine**

Seul le Poitou Charentes était doté d'un observatoire, l'Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat (AREC) pour des missions d'observation et de suivi des politiques environnementales de la région dans les domaines de la production et la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les ressources de biomasse ainsi que la prévention et la gestion des déchets. Les associations picto charentaises membres de FNE Nouvelle-Aquitaine ont participé depuis sa création au fonctionnement de cet observatoire qui s'est étendu récemment à la Nouvelle Aquitaine. Son rôle est indispensable au suivi des actions du plan régional

##### **Exemplarité des collectivités et de leurs établissements :**

FNE Nouvelle-Aquitaine propose que le PRPGD inscrive dans ses objectifs opérationnels l'exemplarité des administrations, lycées, collèges, écoles, maisons de retraite... avec l'implication des **collectivités à ces différents niveaux**.

Pour appuyer cette démarche, des outils peuvent être déployés, par exemple:

- Utiliser des indicateurs de suivi permettant de valoriser ces actions
- Créer des labels avec cahier des charges (cahier des charges à bâtir en concertation avec les établissements).
- Décliner ces applications au niveau des entreprises artisanales, industrielles et commerciales (sensibilisation, information, mise en place d'actions).

##### **Allongement de la durée de vie des produits**

FNE Nouvelle-Aquitaine propose que le PRPGD soutienne les activités concourant à l'allongement de la durée de vie des produits en :

- **Fixant un objectif chiffré** à atteindre de couverture du territoire par ces activités : objectif de x structures de réparation/réemploi/ réutilisation pour x habitants (classées par secteurs d'activités) avec incitation/facilitation de leur émergence par des porteurs notamment par des systèmes d'accompagnements financiers et/ou techniques.
- **Mettant en place des soutiens techniques et financiers** (accompagnement des porteurs de projets, aides au démarrage et à l'investissement, aides à la formation professionnelle et à l'emploi, soutien à l'innovation, etc.) dont le déploiement devra être précisé.
- **Favorisant la mise en place d'un réseau régional d'acteurs** de l'allongement de la durée de vie des produits (fabricants mettant en vente des produits durables et éco-conçus, réparateurs agréés, recycleries, ressourceries, etc.) et en diffusant des informations au grand public sur leurs activités (annuaire, carte de géolocalisation, agenda des événements, etc.).
- **Encourageant la mise en place d'outils incitatifs** pour favoriser le développement d'une demande pour ces produits (ex : bons d'achats ou chèques cadeaux pour les secteurs permettant d'allonger la durée de vie des produits - réparation, réemploi).

##### **Gestion des fermentescibles pour un retour à la terre**

FNE Nouvelle-Aquitaine propose que le PRPGD permette de développer et soutenir les actions de réduction à la source des bio-déchets en élaborant un plan d'action pour le développement de solutions alternatives, par exemple :

- Entretien en « gestion différenciée » (réduction du nombre de tailles, utilisation d'animaux, etc.),
- Sélection d'espèces générant moins de déchets verts (espèces adaptées au paysage et au climat, espèces à croissance lente, feuillus, etc.),
- Promotion des activités de broyage (aides à la location ou mutualisation de matériel, soutien aux activités de l'ESS, etc.),
- Promotion des systèmes de compostage collectif ou centralisé (en lien avec des agriculteurs par exemples),
- Incitations des collectivités pour utiliser et promouvoir des espèces végétales (arbustes) nécessitant moins de d'entretien de taille.

- Concernant les bio-déchets des gros producteurs, le PRPGD pourrait prescrire un plan régional d'implantation de dé-conditionneurs pour les installations de méthanisation des bio-déchets.
- Soutien des collectivités (départements, communes...), associations... ayant mis en place des actions innovantes : promotion de la récupération et la valorisation des bio-déchets des gros producteurs, politiques volontaristes de compostage aussi bien en habitat individuel qu'en collectif, accompagnées d'un programme d'actions transversales sur la prévention.

### ***Promotion de l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable comme facteur de pérennisation des actions et de réussite du PRPGD***

L'éducation à l'environnement a pour but la sensibilisation, l'élargissement du champ de conscience, le développement de l'esprit critique pour permettre à tous la lecture de la complexité et la compréhension des problématiques environnementales dans toutes leurs dimensions. Une démarche d'éducation à l'environnement ne peut se résumer à proposer des actions à mener, encore moins à orienter vers des actions toutes faites. Pour autant, l'information et la communication peuvent trouver toute leur place dans les dispositifs d'éducation.

L'éducation à l'environnement vise, à travers l'émancipation des personnes, à leur permettre d'agir sur leur environnement pour que celui-ci s'améliore. Dans les faits, l'éducation à l'environnement telle que nous la pratiquons dans nos réseaux, peut tout à fait s'appuyer sur les politiques des territoires. Elle peut décliner celles-ci de façon concrète et assurer leur pérennité par des actions qui vont permettre de les déployer et de les ancrer de façon durable. C'est ce qui se passe par exemple, depuis 15 ans en Charente où le programme d'actions éducatives de l'association Charente Nature s'appuie sur les politiques de réduction des déchets des collectivités et est même construit en partenariat avec elles.

Pour cela FNE Nouvelle-Aquitaine demande que le PRPGD prévoit de soutenir les structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable qui accompagnent les changements de pratiques des personnes et des structures, en prévoyant d'inscrire ceci dans la politique de la Région et en incitant les collectivités à la suivre. Cela devra se traduire par une volonté politique et un soutien financier adapté affiché.

### ***Proposition à tous les acteurs du PRPGD représentés dans la Commission Consultative d'élaboration et de suivi du plan :***

Vu l'ambition que représente un plan de prévention et de gestion des déchets à l'échelle d'une grande région,

vu l'hétérogénéité des territoires en terme de gestion, de prévention et de traitement des déchets,

vu la difficulté de s'approprier des problématiques aussi différentes que les DMA, les DAE et les déchets issus de l'agriculture,

vu le besoin de déterminer un maillage géographique cohérent du territoire pour l'implantation de plateformes de stockage et/ou de recyclage des terres et matériaux du BTP réutilisables.

vu le nombre de personnes siégeant dans la commission,

vu la méconnaissance réciproque des publics concernés par l'élaboration du PRPGD,

vu les expériences positives menées dans les territoires de la Région Nouvelle Aquitaine, voire dans d'autres régions

vu la nécessité de s'assurer que les installations en cours de construction et celles en projets sont bien conformes aux préconisations de la Loi de Transition Énergétique,

France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine et ses associations pensent **qu'il est raisonnable et efficace**, avant de s'engager dans des échanges techniques sur tel ou tel mode de traitement, **de se donner un temps plus important**, par exemple le dernier trimestre 2017, **pour débattre et partager les objectifs fondamentaux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.**